

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1999 B 00705

Numéro SIREN : 422 135 988

Nom ou dénomination : A2R ELECTRONIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt 16064

ORDONNANCE

NOUS, M. Xavier AUBRY

Président du tribunal de commerce de VERSAILLES,

assisté de maître Sylvie BATALHA, greffier.

n° de
dépôt

16064



26 JUL. 2023

n° d
gestion

n° de
facture

Quin.

n° de
chron.

Vu l'article L223-26 et R223-18-1 du code de commerce

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

Prorogeons jusqu'au 31/10/2023

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**de la SARL A2R ELECTRONIQUE 5 Avenue Jean D Alembert Pissaloup Parc d
Activités du Domaine de 78190 Trappes
RCS Versailles n° : B 422135988 (1999 B 705)**

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 31,23 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 26 juillet 2023

le greffier

le président

2023 0399
RECULE
A Monsieur le Président du Tribunal de
Commerce de Versailles 21^{es} JUIL. 2023

TC VERSAILLES

**REQUÊTE AUX FINS DE PROROGATION DU
DELAÏ DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Madame **PASCOA MARTINS Célia**

Née le : 16/07/1963 à Nadadouro (Portugal) de nationalité Portugaise

Demeurant : 24 rue des Grands Meurgers 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

En qualité de représentant légal de la société :

A2R ELECTRONIQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros

Siège social : 5 avenue Jean d'Alembert

Parc d'Activités du Domaine de Pissaloup 78190 TRAPPES

422 135 988 RCS VERSAILLES

A l'honneur de vous exposer que :

La Société A2R ELECTRONIQUE a pour activité la conception et la réalisation d'équipement électroniques.

Conformément aux dispositions des statuts de constitution, la Société clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

La société n'a pas de Commissaire aux comptes.

En raison des difficultés rencontrées dans l'établissement des comptes définitifs, la gérante a fait savoir que, compte tenu du retard avec lequel elle a reçu les états financiers, elle n'était pas en mesure d'effectuer ses diligences pour convoquer les associés dans les délais légaux aux fins de mettre à leur disposition l'ensemble des documents visés au Code de commerce et tenir l'assemblée générale au plus tard le 30 juin 2023.

La gérante de la Société constate ainsi l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sauf prorogation dudit délai par décision de Justice.

C'est pourquoi, la Société conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, d'étendre la prolongation du délai pendant lequel sera réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 jusqu'au **31 octobre 2023**, permettant ainsi à la gérante de convoquer dans les délais légaux et présenter à l'assemblée générale, un exposé éclairé sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2022.

Fait à Trappes

En trois exemplaires

Le 2023, 30 juin,

La gérance

PASCOA MARTINS Célia

Pièces jointes :

- comptes clos au 31 décembre 2021,